



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1999/L.18  
30 octobre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE  
Onzième session  
Bonn, 25 octobre - 5 novembre 1999  
Point 10 d) de l'ordre du jour

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

QUESTIONS DIVERSES

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a pris acte du rapport verbal du secrétariat sur la coopération avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et plus particulièrement sur les progrès d'une étude pilote visant à déterminer la possibilité de communiquer des données plus détaillées sur l'assistance financière fournie par les pays de l'OCDE à l'appui des objectifs des Conventions de Rio.
2. L'Organe subsidiaire a prié le secrétariat de poursuivre sa coopération avec le CAD afin d'obtenir de celui-ci davantage de renseignements intéressant le climat.
3. L'Organe subsidiaire s'est félicité de l'intention du secrétariat de lui communiquer, si possible à sa douzième session, de plus amples renseignements sur l'étude pilote, une fois qu'elle aurait été achevée et que le CAD aurait fait rapport sur la question.

-----